

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 août 2015 à 20 h 00**

L'an deux mille quinze le onze août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Christian PECQUEUX, Maire, à la suite de la convocation du 7 août 2015, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président** : Monsieur Christian PECQUEUX, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**16 présents** : Christian PECQUEUX, Brigitte ROLAND, 1<sup>er</sup> adjointe, William LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Thérèse DESICY, 3<sup>ème</sup> adjoint, Daniel RÉMY, 4<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Marc DESSE, Jean-Denis GOURDIN, Fabienne DUBUS, Fabien MARQUAND, Marie-Thérèse LLOBEL, Christian MARARA, Josiane LEGRAND, Thierry FOREST, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Jean-Marie MONIAUX.

**4 procurations** : Madame Yvette JONET à Madame Marie-Thérèse DESICY  
Madame Marie-France CAVALIN à Madame Marie-Thérèse LLOBEL  
Monsieur Fabrice BILLARD à Madame Josiane LEGRAND  
Monsieur Didier MARÉCHALLE à Monsieur Christophe LEBRUN

**3 Absents** : Christelle LESNE, Aurélie MAZURET, Dominique GOMANNE.

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne DUBUS.

### **1) Mise aux voix de la séance du 8 juillet 2015**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2015.

Il est adopté par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

### **2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : restauration des vitraux de l'église**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration des vitraux de l'église. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 17 107,74 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide la restauration des vitraux de l'église et sollicite le concours financier du Sénateur au titre de la réserve parlementaire.

### **3) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis**

Suite à l'adoption du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRe), la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis doit se transformer en communauté d'agglomération, ce qui entraînera une modification des statuts, avec la prise en charge de nouvelles compétences, en particulier celle relative au transport qui deviendra une compétence obligatoire.

Des précisions seront apportées lors d'un prochain conseil communautaire qui se réunira le 02 septembre 2015. Une nouvelle réunion de Conseil Municipal aura donc lieu avant le 15 septembre afin de délibérer sur la modification des statuts de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.